

Accumulation primitive - Accumulation capitaliste
au Sénégal : révision d'une problématique.

Une première problématique avait été élaborée en Mai 1971 et intitulée :

"L'émergence des minorités nationales dynamiques au Sénégal". Après coup, cette problématique m'apparaissait critiquable pour plusieurs raisons :

- La lourdeur des concepts utilisés ("minorités nationales dynamiques"), alors qu'il n'était pas évident qu'à un changement de concept correspondait un changement profond de pensée.

- le "sociologisme" par trop pesant de ce texte. Ici, de nombreuses discussions avec Mme COQUERY-VIDROVITCH, en mission à l'Université de Dakar, m'ont été précieuses et m'ont ramené à une vision plus "économique" de l'histoire sénégalaise.

- L'absence de pertinence de la distinction introduite entre "métis" et "sénégalais". Toutefois, je dois avouer n'avoir pas encore résolu ce point litigieux, le propre de la société métisse du Sénégal étant de s'être comportée différemment selon les époques et ses propres intérêts, tantôt du côté des européens, tantôt du côté des sénégalais : sa caractéristique principale est l'ambiguïté.

Pour les nécessités de l'analyse et parce que je crois que pendant la majeure partie de l'histoire du Sénégal ce groupe s'est comporté comme tel, je maintiendrai la distinction entre société métisse et société sénégalaise.

Un changement d'intitulé a suivi des critiques internes, et l'objet de mon travail est ainsi devenu :

"Groupes sociaux et domination économique à travers l'histoire du Sénégal".

Il s'agissait de montrer comment, dans l'histoire du Sénégal, le grand négoce avait été toujours accaparé par des groupes étrangers ou semi-étrangers (métis) au détriment des sénégalais.

Cette nouvelle manière de poser le problème était aussi critiquable à deux points de vue :

- d'une part, la place prépondérante accordée à la notion de "secteur commercial" dans l'analyse historique (à la suite de S.AMIN), alors que ce qui

importe, ce n'est pas de savoir si les sénégalais ont été, ou auraient pu être, de grands commerçants, mais bien plutôt s'ils ont eu ou non la possibilité d'accumuler du capital.

Le centre d'intérêt de l'analyse devait donc se déplacer de la notion de "secteur commercial" à celle d'"accumulation du capital".

- d'autre part, cette problématique était tout aussi "sociologique" que la précédente, ce qui avait pour défaut d'entraîner la distinction d'une multitude de "micro-groupes" et, ce faisant, de masquer les relations économiques réelles derrière une "turbulence" sociologique.

Aussi, je suis arrivé progressivement à une conception beaucoup plus économique de l'objet à traiter, que j'ai intitulé : "Accumulation primitive et accumulation capitaliste au Sénégal" (1).

I - ESQUISSE D'UN TEXTE

"Accumulation primitive et accumulation capitaliste au Sénégal".

L'idée centrale de ce texte est que le passage d'une accumulation primitive à une accumulation capitaliste aurait été possible dans le cas du Sénégal, grâce à des étapes intermédiaires (capitalisme commercial, puis capitalisme industriel) si le capitalisme européen naissant et conquérant n'avait à jamais empêché cette évolution, reléguant les nationaux à l'accumulation primitive et s'emparant lui-même des secteurs où le profit était le plus important : d'abord, le grand commerce, puis l'industrie.

Cette analyse s'appuie sur un découpage en quatre périodes de l'histoire économique du Sénégal :

- le Sénégal pré-colonial,
- les premiers contacts avec l'Europe : les Portugais,
- le triomphe du mercantilisme colonial,
- la domination politique et économique.

A/ L'accumulation primitive dans le Sénégal pré-colonial :

Comment savoir ce qu'était l'"accumulation primitive" au Sénégal avant l'arrivée des premiers européens ? Deux méthodes permettent d'y arriver :

- Ou estimer que les sociétés sénégalaises des XIVème et XVème siècles étaient fort peu différentes des sociétés rurales sénégalaises de notre époque, notamment quant aux modalités de l'accumulation primitive.

(1) Il n'est pas dit que d'autres changements ne surviendront pas d'ici la parution du texte final...

Cette méthode nie toute influence de l'histoire et passe sous silence l'impact colonial.

- Ou recourir aux textes qui décrivent le Sénégal tel que l'ont connu les marchands arabes descendus du Maghreb au XIIIème siècle ou bien les européens qui y sont débarqué à la fin du XVème siècle. A partir de telles descriptions, on déduira les modalités de l'accumulation primitive à cette époque.

Cette méthode a le défaut de toutes les méthodes "déductives". Aussi, la méthode ici adoptée sera une combinaison des deux précédentes, les défauts de l'une étant complétés par les avantages de l'autre.

Il faut souligner au passage que la Sénégalie du XVème siècle est connue avec une grande précision, grâce à l'abondance des textes d'auteurs européens de cette époque, (ou arabes pour les XIIIème et XIVème siècles). Pour l'économiste non spécialisé en histoire, l'exploitation de ces textes est favorisée par des travaux récents qui en ont établi une heureuse synthèse ; je cite entre autres :

- l'article de Mody CISSOKO : "La civilisation wolof-sérère"
- la thèse de J. BOULEGUE : "Le Sénégal du XVème au XVIème siècle à partir des manuscrits portugais".

Avant de discuter des modalités de l'"accumulation primitive" dans le Sénégal pré-colonial, il faut résoudre une question préalable qui lui est liée : peut-on appliquer le concept d'"Etat" aux royaumes sénégalais du XVème siècle ?

1) Sur l'existence d'Etats" dans le Sénégal pré-colonial :

Un historien polonais, Rafal KARPINSKY, dénie la qualité "d'Etat" aux royaumes sénégalais du XVème siècle à partir d'un argument étrange : l'inexistence d'un impôt dans ces royaumes, car, pour lui, l'impôt est le critère d'apparition de l'Etat. Les royaumes sénégalais ne seraient alors que des sociétés segmentaires.

Quant aux auteurs francophones (CISSOKO, BOULEGUE), ils ne posent même pas le problème. BOULEGUE fait cependant remarquer que les royaumes sénégalais tels qu'ils sont décrits dans les manuscrits portugais des XVème et XVIème siècles diffèrent fort peu de ceux que redécouvriront les militaires qui conquerront l'intérieur du Sénégal, au XIXème siècle, à l'initiative de Faidherbe. Or, nous savons qu'à cette époque, le gouverneur de Saint-Louis traitait directement et personnellement avec chaque souverain sénégalais.

Mais, outre le fait que l'on pourrait épiloguer longtemps sur la distinction à maintenir entre "impôt" et "tribut", l'existence de l'impôt comme critère d'apparition de l'Etat me paraît tout-à-fait insuffisante : je pense,

notamment, à toutes les discussions actuelles en sciences politiques et en anthropologie politique qui cherchent à détacher les notions de "pouvoir" ou d'"Etat" de ce qu'elles doivent trop spécifiquement aux sociétés industrielles.

Si, pour abréger la discussion, on prend comme critère d'existence d'un Etat l'apparition d'un "pouvoir autonome et organisé", on ne peut nier que les royaumes sénégalais du XVème siècle aient été des Etats.

2) Sur "l'accumulation primitive" dans les Etats sénégalais du XVème siècle (1) :

a) Au niveau du souverain :

D'après la description de la cour du Damel (souverain) du Cayor au XVème siècle par Ca da Mosto, on sait que le roi était accompagné et gardé par deux cents soldats en armes. Or, le pouvoir militaire nécessite une certaine puissance économique, puisque, notamment, il faut pourvoir à l'entretien et à la rémunération des hommes en armes, qui sont des non-producteurs.

La puissance militaire suppose donc une accumulation de biens entre les mains du souverain, ce qui est confirmé par le fait que nous savons que les souverains sénégalais percevaient de nombreux tributs que leur versaient des "chefs de province" et des redevances foncières versées par les "maîtres de la terre". De plus, des captifs travaillaient sur les terres du souverain ou sur les terres remises, en apanage aux membres de sa famille. Il faut tenir compte aussi des "corvées villageoises" qui pouvaient être requises à l'appel du souverain ou d'un chef de province.

Ainsi, le souverain prélevait-il une partie de la production et des forces de production, qu'il accumulait. Cette accumulation de biens avait plusieurs fonctions : l'entretien de la force militaire, l'enrichissement des lignages royaux, la distribution de dons pour s'attacher des sujets.

b) Au niveau des sujets :

Différents indices nous permettent de conclure à l'existence d'une "accumulation primitive" chez les sujets des souverains sénégalais :

- l'existence de marchés hebdomadaires au XVème siècle : on peut en déduire l'existence d'une catégorie de boutiquiers, et peut-être même de commerçants caravaniers, qui devaient accumuler les profits résultant des tractations commerciales.

(1) Les premiers contacts ayant eu lieu à la fin du XVème siècle, j'estime que les royaumes qu'ont connu les premiers visiteurs portugais peuvent être dénommés "pré-coloniaux", puisque pas encore perturbés par l'impact colonial.

Cependant, il ne faut pas oublier que le Sénégal se trouvait en dehors des grandes routes transsahariennes de l'or ou du sel au Moyen-Age, et que les différenciations socio-économiques devaient être moins accusées dans les royaumes sénégalais qu'à Tombouctou.

- L'existence de différentes catégories de captifs, qui assumaient la survie d'une classe de non-producteurs. Il faut néanmoins souligner que la captivité occupait un statut différent selon les ethnies (presqu'inexistante chez les Diola et les Serer, important chez les wolof) (1) et que la captivité en Afrique Noire n'avait aucun point commun avec l'esclavage aux Antilles ou aux Etats-Unis : le captif avait le droit de cultiver son propre champ exactement dans les mêmes conditions qu'un SURGA ("dépendant" d'un "maître de maison") de nos jours.

- On ne sait rien de l'accumulation lignagère au XVème siècle, mais il est vraisemblable que les modalités en furent très voisines de celles que l'on peut encore observer de nos jours : notamment, la capitalisation dans le cheptel bovin, ce qui, à l'époque, correspondait au "placement" le plus sûr et le plus rentable. Mais, il est nécessaire de rappeler que cette accumulation de biens était destinée à des fins collectives (la survie du lignage) et non pas individuelles.

En conclusion, les caractéristiques de l'accumulation primitive dans le Sénégal pré-colonial étaient les suivantes :

1) Elle revêtait une certaine importance : puissance du souverain ou d'un particulier évaluée en terres, bêtes et captifs.

2) Elle était, vraisemblablement, destinée à des fins collectives : perpétuation du lignage régnant à la cour ou du lignage dominant au sein du village, beaucoup plus qu'à des fins particulières.

3) Il faut rappeler que la fonction politique des souverains sénégalais était indissociable d'une fonction religieuse, le roi accomplissant les cultes agraires les plus importants.

Ce n'est que rétrospectivement que l'on a dissocié les deux fonctions :

- Au XIXème siècle, on a mis l'accent sur la fonction politique, puisque les souverains sénégalais étaient un obstacle à la conquête française.

- Au XXème siècle (et surtout depuis l'indépendance) on met l'accent sur la fonction religieuse du fait de la disparition de tout pouvoir politique.

(1) Cf. J.L. BOUTILLIER : "La captivité en A.O.F.", in : Bulletin de l'IFAN.

Du fait que la fonction religieuse, liée aux cultes agraires, était associée à la fonction politique, il ne fallait vraisemblablement pas attendre des souverains sénégalais l'initiative d'un entrepreneur capitaliste. Mais cet argument n'est pas "dirimant" puisque le propre de l'entrepreneur est justement d'"innover"...

Tout le problème est donc de savoir si cette accumulation primitive aurait pu déboucher sur un capitalisme autochtone si les Etats sénégalais étaient restés indépendants.

Il est difficile de se prononcer : on ne réécrit pas l'Histoire et l'exemple du Japon est unique.

Mais, il est permis de rappeler qu'au moment où l'économie capitaliste prenait naissance en Europe, les différences économiques entre les pays européens et les pays non tempérés étaient peu sensibles : on sortait du Moyen-Age, pendant lequel les civilisations d'Afrique du Nord et les grands empires africains étaient à leur apogée face à une Europe pauvre et "barbare".

Aussi, au XVème siècle, les différences économiques étaient vraisemblablement assez peu accusées entre le Portugal (1) et le Sénégal : les récits de voyageurs de l'époque ne portent nullement sur la "pauvreté" des sénégalais, mais bien plutôt sur la puissance de leurs souverains. De plus, le roi du Portugal traitait d'égal à égal avec chaque souverain sénégalais : il n'est que de lire le récit de la réception du prince Benoï (fils d'un souverain sénégalais) à Lisbonne, à l'occasion de son baptême, pour comprendre les honneurs qui étaient dûs à un prince africain.

L'écart entre les pays européens et les pays non tempérés n'a grandi qu'après les premiers contacts de l'Europe avec ces pays, au fur et à mesure de la progression de l'économie capitaliste, elle-même due en partie à un surplus retiré desdits pays non tempérés !

Il est donc vraisemblable que les Etats sénégalais, s'ils étaient restés indépendants, aient pu aboutir à une accumulation capitaliste en suivant la même voie lente qu'en Europe : d'abord, accumulation commerciale et bancaire, puis, accumulation industrielle.

Mais, il ne faut pas oublier que l'un des caractères de l'accumulation primitive sénégalaise est d'être destinée à des fins collectives : aussi, on aurait pu aboutir à une accumulation qui aurait été "capitalistique" sans être pour autant capitaliste, et déboucher ainsi sur un système économique original où la "propriété de groupe" (lignage, village,...) aurait été le trait dominant.

(1) Opinion à relativiser par le fait que le Portugal était alors la première puissance économique européenne.

Reste à savoir si un tel type d'économie aurait pu résister longtemps aux attaques d'un capitalisme conquérant.

De toute façons, l'arrivée des Portugais a totalement modifié les données du problème.

B/ L'accumulation a l'époque des premiers contacts avec les Portugais
(fin XVème et XVIème siècles).

C'est à la fin du XVème siècle que les premiers portugais arrivèrent au Sénégal. Ils installèrent des comptoirs commerciaux principalement sur la Petite Côte, et ces comptoirs étaient alimentés par des navires en provenance des îles du Cap-Vert.

Au début, les commerçants portugais traitèrent directement avec les représentants des souverains sénégaubiens. Mais, très vite, apparut un nouveau groupe qui va jouer le rôle d'intermédiaire entre portugais et sénégalais : ce sont les tangamaos, métis de portugais et de sénégalais. Ces "tangamaos" allaient chercher les produits de traite à l'intérieur du pays et les échangeaient sur la côte contre des produits européens. Ce sont donc eux qui sont devenus très vite les principaux partenaires commerciaux des portugais au Sénégal, au détriment des souverains sénégalais. Ce sont donc eux aussi qui ont recueilli le maximum du profit qu'il était possible de retirer pour un partenaire à l'échange des portugais.

Cependant, la position de ces "tangamaos" était instable et leur accumulation ne pouvait jamais déboucher sur une entreprise capitaliste, puisqu'à la mort d'un "tangamaos" tous ses biens revenaient de droit au souverain sénégaubien sur le territoire duquel il était installé, au détriment de la veuve et des orphelins. Ceci est d'ailleurs un indice qui nous indique bien que ces "tangamaos" étaient considérés, par les sénégaubiens eux-mêmes, comme un groupe autonome et non comme un groupe sénégalais, car la règle générale de l'héritage, en milieu sénégaubien, veut que les biens aillent du frère aîné au frère cadet; ou, à défaut, aux descendants directs ; la saisie des biens par le souverain n'est qu'une exception, pour opposition ou désobéissance, notamment.

Ainsi, en dernier ressort, les biens accumulés par les "tangamaos" revenaient aux souverains sénégaubiens, mais ce qui était important, c'est qu'il y avait dissociation entre, d'une part, l'accumulation des biens au profit des souverains, et, d'autre part, la constitution d'une catégorie de marchands métis, à qui revenait l'initiative des échanges avec l'extérieur et qui acquérait, par le fait même, une pratique commerciale.

C'est cette dissociation entre accumulation de biens et pratique commerciale qui me paraît la caractéristique majeure de cette période. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agissait déjà d'un échange déséquilibré entre

portugais et sénégalais, et que la majeure partie du profit retiré de cet échange était rapatriée en Europe.

C/ L'accumulation à l'époque du mercantilisme colonial
(du XVIIème siècle à la première moitié du XIXème siècle).

Avec la décadence économique du Portugal, les comptoirs furent repris tour à tour par les hollandais, les anglais et les français. Les "tangamaos" furent quant à eux, purement et simplement assimilés au milieu sénégalais (1).

Il y eut toute une période de rivalités et de luttes entre commerçants hollandais, anglais et français, avec victoires et défaites successives, jusqu'à l'établissement de la suprématie française sur la majeure partie des établissements de la côte (sauf Sainte-Marie de Bathurst) grâce au monopole régalien accordé aux "compagnies à chartes". (2)

L'origine de ces "compagnies à chartes" est recherchée dans la doctrine mercantiliste, et, plus précisément, dans la pensée de GOLBERT (3). En effet, pour la doctrine mercantiliste, il y a assimilation de la richesse privée à la richesse publique. Aussi, le fond de la doctrine du "mercantilisme colonial" sera que l'Etat doit intervenir pour assurer des privilèges régaliens à des compagnies privées nationales, et ceci au détriment et des concurrents des nations étrangères et des partenaires locaux à l'échange commercial. Cette doctrine économique a, à mon avis, marqué très profondément et pour très longtemps les relations économiques entre la France et le Sénégal, puisque les politiques "d'aide" et de "coopération" actuelles en sont encore imprégnées.

Dans ces conditions, il devenait impossible aux partenaires sénégalais à l'échange et d'accumuler des capitaux et d'acquérir une pratique commerciale.

L'impossibilité d'accumuler des capitaux découle (déjà !) de la profonde inégalité des échanges : un commerçant dieppois de l'époque nous révèle, dans ses livres de compte, réaliser des profits de 800 % !

L'impossibilité d'acquérir une pratique commerciale vient du fait que les comptoirs français ont d'abord pris l'habitude de s'adresser aux souverains sénégalais pour leur approvisionnement en produits de traite : or, ce ne

(1) Ce qui fait que, de nos jours, on rencontre d'authentiques Serer ou Diola portant un patronyme portugais. Ne dit-on pas que SENGHOR serait la déformation du portugais SENHOR ?

(2) Création de la Compagnie du Cap-Vert en 1633.

(3) Cf. L'ouvrage d'Abdoulaye LY : "Un navire français à la Côte de Sénégambie au XVIIème siècle" (Présence Africaine).

ne sont pas les souverains qui constitueront à eux seuls une classe de grands marchands, d'autant plus que nous avons déjà vu que leur fonction n'était pas seulement politique, mais aussi religieuse. De plus, au fur et à mesure du développement des échanges, apparaissait une nouvelle société métisse, notamment à Saint-Louis et Gorée : cette nouvelle catégorie économique va devenir l'intermédiaire local des grands négociants français.

Au XVIIIème siècle, s'instaurera le grand "commerce triangulaire" qui fera la prospérité de villes comme BORDEAUX et NANTES :

- Au départ de France, on embarque de la pacotille,
- on échange cette pacotille contre des esclaves sur la côte ouest-africaine,
- on débarque les esclaves aux Antilles, et on y embarque du "sirop" que l'on fera traiter en France pour y obtenir du rhum.

La nouvelle société métisse de Saint-Louis et de Gorée, qui sert d'intermédiaire local aux négociants bordelais, se veut, à cette époque, beaucoup plus "français" que "sénégalais" : la mode est copiée sur la France, et le mobilier arrive directement de Paris.

Au cours de la première moitié du XIXème, l'exploitation économique du Sénégal devient plus systématique. Comme la traite des esclaves est abolie, on cherche un substitut dans les produits agricoles, et c'est l'arachide qui va devenir le principal produit de traite (vers 1840).

Il ne reste plus qu'à dominer politiquement le pays pour sa mise en valeur intégrale : ce sera l'oeuvre de Faidherbe.

D/ La domination politico-économique aux XIXème et XXème siècles.

L'oeuvre de Faidherbe marque une coupure importante dans l'histoire politique sénégalaise ; il s'agit de la conquête militaire de l'intérieur du pays, de l'implantation d'une administration française de style militaire et de l'effacement des pouvoirs politiques locaux. Lorsqu'on dépouille le courrier des gouverneurs et commandants de cercle de l'époque, aux Archives Nationales de Dakar, les intentions sont claires et nettes : il s'agit de "pacifier" le pays pour assurer la prospérité du "négoce".

A la fin du XIXème siècle et au début du XXème, on met en place une infrastructure importante (chemins de fer, ports, routes,...) dont on peut dire qu'elle est avant tout au service des intérêts des grandes maisons de commerce de Saint-Louis et de Gorée. Désormais, le pouvoir économique a complètement échappé aux sénégalais, et les décisions importantes sont prises aux sièges centraux des grandes maisons de commerce : Bordeaux, Marseille ou Paris. C'est alors que la société métisse de Saint-Louis ou de Gorée comprendra qu'elle n'était

qu'un intermédiaire et que le pouvoir économique ne lui appartient aucunement : elle se fera entendre d'un gouverneur éclairé, Brière de L'Isle, mais les "négociants bordelais" sont les plus forts, font pression et Brière de L'Isle sera rappelé en France (1). Désormais, les "bordelais" ont le pouvoir économique et le pouvoir politique, en la personne d'un gouverneur plus docile que son prédécesseur.

Puis, se produisit une série de crises économiques (crise de la gomme, crise de 1929, ...) qui eut pour effet principal d'éliminer définitivement le petit nombre de petits ou moyens commerçants sénégalais qui avaient réussi à s'insérer entre les circuits des grandes maisons de commerce (2) (paiement de la "patente" et non des "bénéfices industriels et commerciaux"). C'est aussi l'époque de la grande immigration Libano-syrienne : les grandes maisons de commerce utilisent, au début, les libano-syriens contre les sénégalais ; cette politique se retournera d'ailleurs contre elles, puisque, progressivement, les libano-syriens vont s'insérer dans le commerce du demi-gros et du gros.

Au début du XXème siècle, commence l'industrialisation du Sénégal : cette industrialisation n'est conçue, au début, que comme liée à la production d'arachide (huileries, savonneries) et à la production d'équipements devant faciliter la marche de l'ensemble. Néanmoins, cela suffit à déclencher une querelle entre "huiliers métropolitains" et "huiliers sénégalais", les premiers estimant que la transformation de l'arachide en huile au Sénégal entraîne la perte d'une partie du profit normalement acquise par la transformation et le transport (il faut préciser que les "huiliers sénégalais" sont des européens ayant installé leurs entreprises au Sénégal). Avec la seconde guerre mondiale, un certain nombre d'industries nouvelles voient le jour au Sénégal (politique de répartition des risques), et, avec le premier "plan de développement économique et social" se produit une certaine diversification des industries.

Mais, si l'on consulte les annuaires des entreprises installées au Sénégal pour la période décennale qui précède l'indépendance, on constate qu'il n'y a aucun sénégalais aux postes de responsabilité : ni dans l'industrie, ni dans le commerce.

(1) Francine N'DIAYE : "Le Sénégal au temps de Brière de L'Isle".

(Bulletin de l'IFAN).

(2) S. AMIN : "Le monde des affaires sénégalais".

(Les deux premiers chapitres).

CONCLUSION :

Jusqu'à l'indépendance, l'économie du Sénégal n'a été pensée qu'en fonction des nécessités de la métropole : il n'y a donc eu aucune possibilité d'accumulation capitaliste pour les sénégalais, ni formation d'une bourgeoisie d'affaires locale, si ce n'est une bourgeoisie métisse, limitée en nombre et vite désuète face aux impératifs économiques modernes. Les conséquences du mercantilisme colonial se sont faites sentir à très long terme.

De nos jours, le passage d'une accumulation primitive à un capitalisme commercial, bancaire ou industriel n'est plus possible, étant donné la très forte concentration de capitaux que nécessitent les entreprises du XXème siècle. L'époque où ce passage était possible est à jamais révolue : c'était celle où l'écart économique entre l'Europe et les pays non tempérés n'était pas encore trop important.